

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
26 février 2026
Date d'affichage de l'avis
26 février 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2026_2_5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 4 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, M.-C. LALANNE, M. PULVINET, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, L. POUTS-SAINT-GERME, P.-H. NAU-HENDEL.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à C. CHUBURU, R. CARDY à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : A.-L. POMME-CASSIEROU, C. BERDUCQ, R. CARDY.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LE VIGNEMALE

Le Maire expose à l'assemblée que le lotissement "Le Vignemale" est achevé et que le propriétaire de la voie demande son incorporation et son classement dans la voirie communale.

Le Maire ajoute que ces voies appartiennent à La SGE FONCIERE D'AMENAGEMENT et sont cadastrés section n°B52, d'une superficie de :

- . chaussée : 497 m2,
- . trottoir : 244 m2,
- . parking visiteur : 103 m2,
- . espace vert : 90 m2.

Il expose que l'accord des colotis a été obtenu.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PREND en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement "Le Vignemale".

CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'enquête publique.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Marc DUFAU

